

Clichy, le vendredi 4 juin 2021

Mesdames, Messieurs les Présidents de club,

En concertation avec le ministère chargé des Sports, la FFN vient de mettre à jour son protocole sanitaire relatif au déroulement des compétitions FFN de Natation Course (disponible au lien suivant <a href="https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2651.pdf">https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2651.pdf</a>).

La principale modification porte sur la limitation de l'obligation pour les participants aux compétitions, ayant lieu en bassin intérieur, de présenter systématiquement un test PCR négatif de moins de 72 heures.

Désormais, le protocole FFN prévoit cette obligation de présentation de test PCR négatif de moins de 72 heures uniquement pour les meeting nationaux labellisés et pour les Championnats de France « Elite » de Chartres.

Que ce soit en bassin intérieur ou extérieur, les autres compétitions seront ainsi simplement organisées dans le respect des gestes barrières en vigueur et avec une organisation adaptée au respect de la distanciation physique.

Dans l'espoir de vous avoir apporté l'éclairage nécessaire à la tenue de vos meetings respectifs,

Je vous souhaite à toutes et tous une belle reprise sportive

Très sportivement

Le Président

**Gilles SEZIONALE**